

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2025-170

OBJET : Concours externe, interne et troisième concours d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe.
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2023-193 du 5 juillet 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre II, et ses articles L. 325-38 à L. 325-43,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux d'animation de 1^{ère} classe,

Vu l'arrêté n° 2023-193 du 5 juillet 2023 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,

Vu les nominations intervenues depuis la dernière décision,

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe mentionne les lauréats du concours remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte vingt et un (21) noms, répartis comme suit par voie de concours :

Externe	interne	Troisième concours
6	15	0

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20250710-2025-170-AR
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 7 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing line.

Solenne LÉPINGLE

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20250710-2025-170-AR
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

**ANNEXE A L'ARRETE N° 2025-170 DU 7 JUILLET 2025
portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade
d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe**

BENARDEAU Elsa
BOUANATI Mohammed
DENAVE Coline
DIAKITE Tounko
GALIBERT Stephanie
KERCHOUCHE Eddy
LISSAJOUX Céline
MADEIRA Justine
MAKHOUL Sophia
MELLAH Nabil
MOUTTELAPPIN Raphaël
NOURDINE Fassadati
PEREIRA DA SILVA Amelie
PERTHUIS Audrey
PHILIPPE-GUILLAM Thibault
RICHARD Jérémy
SIMONNET Deborah
SOARES Caroline
VEYSSIERE Laurence
VIDAL Damien
VIEIRA Maxime

La présente liste est arrêtée à vingt et un (21) lauréats.

Fait à Pantin, le 7 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20250710-2025-170-AR
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025